



Pour citer cet article :

Joubrel, Henri, « L'amélioration des méthodes de travail de l'éducateur de jeunes inadaptés », *Éducateurs*, n°73, janvier-février 1958, pp. 14-27.



Enfants en justice
XIX-XX^{ème} siècles

L'amélioration des méthodes de travail

de l'Éducateur de Jeunes Inadaptés

par Henri Joubrel

DANS la terminologie désormais admise — celle qui a été retenue par un projet de loi gouvernemental signé en son temps par les Ministres de la Justice, de l'Education Nationale et de la Santé-Population — l'éducateur de jeunes inadaptés s'occupe de l'éducation d'un groupe d'enfants ou d'adolescents inadaptés « en dehors des heures de classe, d'atelier ou de soins » (1). C'est le personnage nouveau qui a remplacé les simples gardiens, surveillants ou moniteurs, à qui jadis on confiait ce rôle pourtant si décisif pour l'évolution affective et caractérielle de jeunes retirés temporairement ou définitivement de leur famille.

Ce personnage est un travailleur social (2). Nous avons eu le plaisir de constater que cette idée ne nous est pas demeurée personnelle lorsque nous avons entendu notamment le directeur de l'Education Surveillée la reprendre, comme lorsque nous avons lu une brochure éditée par le Ministère de la Justice : « Une profession sociale : éducateur de jeunes délinquants ».

Trop souvent en effet on a confondu l'éducateur de groupe, entraîneur de loisirs et surtout guide, conseiller, orienteur de jeunes privés de leurs parents, avec *l'enseignant*, celui qui fait la classe. Quelles que soient les qualités nécessaires à ce dernier et les sérieuses difficultés de sa tâche, les aptitudes que l'on requiert de l'éducateur de groupe sont nettement différentes. Certains dirigeants de l'Education Nationale, et non des moindres, le savent bien, qui ont organisé des stages de formation pour les maîtres

(1) Voir « Educateurs », n° 56, page 93.

(2) Au sens large du mot, une confusion devant être évitée avec les termes *social worker*, qui ne désignent en pays anglo-saxon que l'assistant social.

d'internat des lycées et collèges et qui maintenant, devant la menace de disparition totale de ce type de personnel en raison de l'allocation d'études versée aux étudiants, envisagent de recourir à un autre genre d'encadrement pour les élèves pensionnaires.

Encore jeune (une quinzaine d'années), encore d'effectif restreint (deux à trois mille membres), encore en voie d'organisation, la corporation des éducateurs de jeunes inadaptés n'a pas derrière elle la longue expérience de celle des assistantes sociales, par exemple, mais elle constate les progrès qu'elle obtient et elle sait que l'avenir de la société dépendra désormais, dans une certaine mesure, de ses efforts. En effet, il est fort probable que les individus qui vivront dans quelques années, débordés par la vitesse d'évolution de leurs conditions d'existence, souffriront d'une inadaptation sociale plus grave encore qu'aujourd'hui. La prolongation de la scolarité, la mise en œuvre de l'automation augmenteront la durée des loisirs. Beaucoup de jeunes auront besoin d'une assistance particulière. Tous les travailleurs sociaux envisageront alors des techniques spécifiquement rééducatives. Peut-être se tourneront-ils vers ceux dont ils attendront légitimement, bien qu'ils ne se soient occupés que de jeunes, des indications utiles. Certains signes précurseurs permettent déjà de le penser.

Historique.

Les premières initiatives prises dans la ligne actuelle en faveur des jeunes inadaptés furent tournées vers les mineurs délinquants qu'on arracha à la prison ou à des « maisons de correction » ne valant guère mieux. On peut rappeler au passage une date capitale : celle de 1936, avec la campagne de presse de M. Alexis Danan, l'intervention du Garde des Sceaux, M. Marc Rucart, la première sensibilisation du Scoutisme Français à cet appel de « l'enfance dite coupable », et la première tentative de réforme d'une maison officielle d'éducation surveillée par M. Jacques Guérin-Desjardins.

Puis vint la guerre. Parmi ses conséquences tragiques, ces milliers d'enfants et d'adolescents lancés sur les routes, livrés à eux-mêmes, contraints à l'illégalité, mi-bandits, mi-héros, que la Libération acheva souvent de désorienter. Comme pour le Service Social, c'est le choc. Partout, à travers le pays, naissent spontanément des équipes et des centres pour accueillir ces enfants. Un nom incarne cette période : celui de Ker-Goat, pauvres baraquements abandonnés par l'Armée et plantés par de jeunes chefs scouts sur la lande bretonne. Tout un mouvement se lève en faveur de cette enfance dont on commence enfin à se demander si elle n'est pas plutôt victime que coupable.

Après la guerre, des textes comme l'ordonnance du 2 février 1945 consacrent et favorisent les idées nouvelles. Des outils se forgent, dus aussi à l'initiative privée : le Scoutisme Français, par exemple, organise à Paris les conférences de « Méridien », à Marly-le-Roi des journées d'information puis

des stages de perfectionnement pour les pionniers de la rééducation. Les premières écoles d'éducateurs spécialisés, créées par les Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance, voient le jour à Montesson (Seine-et-Oise), à Montpellier, à Lyon. Cette période se caractérise également par une double prise de conscience : celle de la notion d'*inadapté*, qui élargit de beaucoup le problème des enfants perturbés (on ne va plus s'occuper seulement des jeunes traduits en justice, mais de tous les jeunes présentant des déficiences intellectuelles ou des troubles affectifs), celle aussi d'un détachement progressif (ce qui ne va pas sans provoquer beaucoup d'inquiétude et certaines résistances des autorités de tutelle) à l'égard des vieilles conceptions pénitenciaires de faute et de châtiment. Certains fonctionnaires, Dieu soit loué, sont plus hardis. Par exemple, M. Paul Lutz, maintenant sous-directeur de l'Education Surveillée, ne craint pas, dès cette époque, d'intituler un éditorial de la revue « Rééducation » : *La rééducation est un risque*.

Problèmes actuels.

Aujourd'hui, où la notion large d'enfant inadapté est admise, où le risque que comporte sa réinsertion sociale est accepté, se posent un certain nombre de questions :

— bien que ces sommes soient dérisoires par rapport aux dépenses militaires du pays, des milliards de francs ont été investis dans l'équipement matériel des établissements consacrés à la réadaptation sociale de l'enfance et de l'adolescence. Les éducateurs sont les principaux agents de cette réadaptation. La *rentabilité* de leurs efforts est-elle certaine ?

— des équipes de psycho-pédagogie médico-spéciale œuvrent à l'amélioration des techniques de diagnostic et de cure destinées aux jeunes inadaptés. Les éducateurs sont-ils *aptés* actuellement à participer aux travaux d'une telle recherche et à la mise en application de ses résultats ?

— étant entendu que les efforts précédents ne serviront que si les jeunes rééduqués sont préparés à la réalité de la vie qui les attend, les éducateurs et éducatrices sont-ils capables d'effectuer cette *préparation* ? Sont-ils eux-mêmes représentatifs d'une qualité d'homme et de femme valant comme référence pour leurs élèves ?

A ces trois questions touchant à l'aspect matériel, technique et humain du problème, il serait bien injuste de répondre non. Mais il serait prématuré de répondre déjà par l'affirmative. Car il existe, sur ces trois plans, des obstacles divers qui sont des causes importantes d'imperfections.

1^o) L'infrastructure de la rééducation.

En ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler l'infrastructure de la rééducation, on peut considérer tour à tour les organismes, les établissements, et les individus.

A) Les organismes.

En premier lieu, les organismes gagneraient à ne pas dépasser, sauf exception, un champ d'action à caractère régional. C'est en effet à l'échelle d'une région qu'il est possible de recenser en détail la réalité fluctuante des besoins à pourvoir, comme d'assurer une coordination efficace des divers services. C'est à cet échelon qu'il faudrait obtenir la mise en place d'un ensemble harmonieux d'établissements de rééducation autour d'un centre d'observation. De même, c'est le recrutement régional des enfants qui seul permet de leur éviter d'in vraisemblables « dépaysements ». C'est lui qui rend réalisable le maintien des liens avec leur famille et une action sur elle. C'est lui qui aide à la réinsertion des jeunes dans leur milieu d'origine et qui facilite le *service de suite* des anciens pupilles par les organismes de prise en charge. C'est encore à l'échelon régional que peut être le plus efficace le nécessaire travail d'éveil et d'information de l'opinion publique. Même le personnel gagne le plus souvent à être recruté dans la région, parce que lui aussi possède des attaches familiales à conserver, et parce que les particularismes locaux sont, pour les enfants, en général à respecter !

La trop grande dispersion actuelle des organismes de placement par rapport à ceux de prise en charge est à la fois fort coûteuse et, psychologiquement, sociologiquement, fâcheuse.

Sur le plan régional également, mieux qu'au cours de stages et de journées d'études à l'échelle nationale, la compréhension entre les diverses catégories de travailleurs sociaux collaborant à la même œuvre peut s'affermir, de même que peut se développer l'estime réciproque, à base de contacts humains fréquents, entre les éducateurs et les responsables des administrations qui gèrent les services et les établissements.

C'est à l'échelon régional enfin que les liaisons indispensables entre les divers organismes ayant à s'occuper du même jeune peuvent s'établir le plus facilement. Or, combien de fois avons-nous à déplorer, aujourd'hui, le manque d'unité des efforts entre le centre d'observation et le centre de rééducation, ou entre le centre de rééducation et le foyer de semi-liberté, ou entre les éducateurs et l'assistante sociale de sauvegarde de l'enfance qui a connu et voudrait suivre le cas ?

B) Les établissements.

En second lieu et sans rêver, naturellement, d'une « planification » excessive, il nous semblerait souhaitable que les *établissements* parviennent à une relative unité de qualification et d'organisation interne.

Il faudrait savoir, par exemple, ce que toujours l'étiquette d'institut médico-pédagogique recouvre, en fait, comme « clientèle ». Ou encore un éducateur chevronné recherchant un poste d'éducateur-chef ne doit pas se voir, ailleurs, proposer aussi bien les responsabilités d'une coordination pédagogique que celles de la gestion administrative.

Les établissements doivent répondre à leur définition et accepter réellement les catégories de jeunes dont ils annoncent qu'ils s'occupent. Et comme presque plus personne ne veut prendre en charge les cas très « marqués » et très difficiles, que ces cas constituent souvent un lourd handicap pour la réussite des « cures » tentées dans les institutions pour cas légers ou moyens, il faudrait que des équipes particulièrement expertes se décident à créer de telles « soupapes de sûreté » à caractère vraiment thérapeutique. Nous en sommes encore loin, dans presque tous les pays, et on s'étonne que des psychiatres ou des psycho-pédiatres ne s'appliquent pas à promouvoir des réalisations aussi nécessaires.

De même, la multiplication des internats pour jeunes débiles mentaux s'impose, alors que la présence actuelle de ces débiles dans des institutions non spécialisées pour eux alourdit et freine le fonctionnement de ces institutions.

Toujours sur le plan matériel, l'implantation et l'architecture des établissements ne répondent pas toujours encore aux besoins des adultes, et des jeunes qui leur sont confiés.

Beaucoup d'internats de rééducation sont situés loin, beaucoup trop *loin des villes* : en vertu, certes, des possibilités plus grandes d'acquisition de bâtiments en pleine campagne, mais aussi, sans doute, en fonction d'une certaine survivance de la vieille idée qu'il faut « tenir à l'écart » les enfants difficiles.

Cet éloignement des cités n'est pas du tout indispensable au point de vue de la protection sociale : on s'en rend bien compte désormais, où tant de centres d'observation ou de foyers de semi-liberté sont au milieu des villes ou à leur proximité immédiate. Il est d'autre part préjudiciable aux jeunes inadaptés, qu'on prive de contacts répétés avec l'existence citadine qui les attend. Il est surtout peut-être dommageable aux membres du personnel de l'internat. Ceux-ci sont trop coupés de la vie urbaine, des rencontres et des moyens de culture qu'elle permet. Ils n'arrivent pas à assurer les études scolaires de leurs propres enfants, lorsque ceux-ci grandissent, sans se séparer d'eux. On peut être certain qu'il y a là, surtout pour certains établissements tout à fait retirés, une cause fondamentale des difficultés qu'ils éprouvent à recruter des éducateurs de qualité.

Autre cause fréquente à cette crise du personnel : le manque d'appartements convenables pour l'habitation de familles nombreuses. Contrairement à ce que beaucoup imaginent, les rééducateurs se marient pour la plupart, et ils ont beaucoup d'enfants. Certains, quand ils n'en ont pas, en adoptent. Or, les organismes gestionnaires (et, il faut le dire, souvent aussi les administrations de financement qui étudient les plans de constructions nouvelles ou d'extension de locaux existants) ne semblent pas se rendre encore suffisamment compte de l'importance capitale de bien loger les éducateurs pour recevoir de nombreuses candidatures et conserver les hommes et

les femmes de valeur. Ce souci doit correspondre non seulement au désir de faire droit aux aspirations légitimes de chacun, à notre époque, de jouir d'un certain confort, mais à la nécessité absolue de préserver *l'hygiène mentale* des éducateurs. Leur fonction est épuisante. Ils sont guettés par le surmenage et la dépression nerveuse. Il leur faut, pour l'efficacité même de leur travail, un lieu adéquat pour se détendre, se reposer, posséder une *vie personnelle*.

L'Association des Educateurs de Jeunes Inadaptés a édité une brochure de conseils pratiques sur la construction et le logement. Cette brochure n'a pas encore été suivie d'effets suffisants, parce que beaucoup de conseils d'administration ne mesurent pas toute la gravité du problème.

Carence architecturale encore, pour de trop nombreux cas, dans la *disposition des locaux* affectés aux enfants. Il est admis désormais, tant en France que dans les organisations internationales s'occupant de la jeunesse inadaptée, non seulement qu'un établissement de rééducation ne devrait comporter qu'un effectif limité d'élèves (une soixantaine si possible) répartis en plusieurs pavillons, mais encore que chaque groupe, à l'intérieur d'un internat, ne devrait pas dépasser douze membres : au-dessus de ce chiffre, les interrelations s'établissant entre les enfants se dispersent en sous-groupes et ne permettent plus de la même manière l'influence positive d'un adulte (1). Or, combien d'établissements de rééducation encore, faute de crédits, faute d'une prise de conscience assez vive de ce problème, ou faute d'esprit de décision chez leurs responsables, n'ont pas su cloisonner leurs bâtiments en fonction de cette réalité ! N'y voit-on pas encore, absolument mêlés, vingt, trente, jusqu'à cinquante enfants ? « La rentabilité » de leurs efforts s'en trouve fortement atteinte. A l'inverse, ce fut une juste récompense pour le Centre de Ker-Goat, après douze années épuisantes dans ses baraques misérables, d'obtenir les moyens de posséder des pavillons modernes, où les enfants sont répartis en « maisonnées » de dix comprenant chacune une salle à manger, un foyer, une grande chambre de dix lits... et un appartement pour éducateur marié.

C) La qualité des éducateurs.

Nous avons souligné ces questions matérielles parce qu'elles ne sont pas négligeables, surtout à longue échéance. Mais nous savons bien que la valeur des individus, que la qualité des éducateurs revêt beaucoup plus d'importance encore.

Certains conseils d'administration d'associations gestionnaires n'en sont pas autant que nous persuadés. On rencontre encore quelques établissements où les éducateurs, à peine plus considérés que des domestiques, sont rémunérés, installés, commandés, licenciés dans des conditions scandaleuses, tandis que les responsables de ces situations prétendent que les éducateurs

(1) Voir « La dynamique des groupes », par P.-A. DRILLICH. *Educateurs*, n° 65, p. 423.

sont des « gens peu intéressants »... Comment espérer d'eux une bonne « productivité » dans de pareilles conditions ?

Heureusement, ces cas sont désormais très exceptionnels. La grande majorité des organismes gestionnaires n'ont pas attendu la signature des accords de travail entre l'Union Nationale des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et l'Association des Educateurs de Jeunes Inadaptés, avec l'approbation des autorités de tutelle, pour mettre en pratique un statut de fait qui donne satisfaction aux intéressés sur les points essentiels (traitements, horaires de travail, congés, retraites, etc...). Il est tout à fait nécessaire de généraliser ces améliorations, qui ne constitueront jamais, d'ailleurs, un équivalent à l'« usure » provoquée par la fonction, avec l'incertitude de l'avenir personnel qui en résulte.

Mais des progrès sont à atteindre aussi du côté des éducateurs eux-mêmes. Alors que la crise de recrutement de nouveaux candidats est à l'heure actuelle trop certaine, alors qu'on cherche activement à susciter des vocations nouvelles (le Scoutisme Français, par exemple, a repris ses efforts dans ce sens), les anciens éducateurs ne savent pas toujours accueillir, et retenir, les néophytes venant travailler à leurs côtés.

Un stagiaire se voit souvent confier des tâches au-dessus de ses forces. On le jette à l'eau pour voir s'il va surnager. On dirait presque que certains se réjouissent de le voir se noyer, preuve évidente que le métier est difficile. Or, les débutants devraient être patiemment éclairés, soutenus, guidés par leurs collègues dotés d'expérience.

Les torts sont d'ailleurs fort souvent partagés. Les stagiaires, s'ils ont suivi les cours d'une école de formation, sont fréquemment imbus de leur « science » toute fraîche, surtout s'ils arrivent dans un établissement où le personnel en place, installé depuis longtemps, n'a pas reçu une telle préparation. Au cas où ils n'auraient pas eux-mêmes bénéficié au départ d'une forte culture de base, ils possèdent une conception « primaire », irritante, de leurs connaissances mal assimilées. La réaction des vieux routiers empiriques de l'observation ou de la rééducation ne se fait pas attendre. Elle est inévitable. Les écoles de formation devraient, beaucoup plus qu'elles ne le font encore, enseigner à leurs élèves la discrétion, la modestie, l'esprit d'équipe.

Malgré tous les efforts de propagande qui ont été déployés, la tâche très difficile de l'éducateur de jeunes inadaptés est encore mal connue de l'opinion, aussi bien de certains administrateurs d'organismes gestionnaires d'établissements que du grand public. Or, pour pouvoir soutenir longtemps la tension qui lui est demandée, un travailleur a besoin de se sentir compris et estimé. Si cette prise de conscience est maintenant en général acquise par les médecins, les juges, les psychologues, les pédagogues et les assistantes sociales, si l'éducateur est maintenant considéré par ceux-ci comme un spécialiste dans sa technique, comme un membre « à égalité » dans l'équipe de psycho-pédagogie médico-sociale, il n'en va pas encore de même à l'extérieur,

où l'on entend parfois parler de « moniteurs », voire de « surveillants ». Une action inlassable est donc à poursuivre pour mieux faire connaître ce nouveau travailleur social, dont le rôle, dans sa conception complète, est essentiel pour réconcilier avec eux-mêmes, et avec le monde, des enfants et adolescents frustrés et malheureux.

Etre connu, estimé, encouragé par tous ne suffira pas encore à donner à l'éducateur de jeunes inadaptés le sentiment de sécurité dont tout être humain a besoin pour persévérer dans ses fonctions. Et lui qui côtoie sans cesse des jeunes perturbés, déséquilibrés, pourrait réclamer plus que d'autres cette assurance relativement tranquille (toutes choses égales d'ailleurs, à notre époque !) de l'avenir. Or, combien de temps peut-on demeurer à la tête d'un groupe d'enfants inadaptés ? C'est la question que nous posait encore récemment un fonctionnaire consciencieux de l'Assistance Publique de Paris, désireux d'établir un statut satisfaisant pour les éducateurs d'internat relevant de cette Administration. Vers quelles tâches diriger l'éducateur ou l'éducatrice fatigué(e) ? Voilà l'inquiétude qui retient, nous en sommes convaincus, de nombreux aspirants éventuels à la profession. Que le Ministère de la Justice ait depuis 1956 réservé les postes de « délégués permanents à la liberté surveillée » (éducateurs en milieu normal, autre catégorie évidente de travailleurs sociaux) à d'anciens responsables de groupes dans ses institutions publiques, est une mesure qui a été fort appréciée par ces éducateurs d'internat. Il faut en découvrir beaucoup d'autres du même genre, venant s'ajouter aux nombreux « débouchés » qui existent déjà.

2°) Les techniques de la rééducation.

La qualité et la foi des hommes et des femmes consacrés à la rééducation conditionnent absolument la réussite des méthodes qu'ils utilisent. C'est pourquoi nous avons cru devoir nous y arrêter quelque peu. Mais il est évident que les techniques qu'ils emploient ne sont pas non plus sans importance.

Nous sommes sortis de l'époque « héroïque », ardente mais tâtonnante, grâce à laquelle des pionniers avides d'action ont réussi à faire basculer les vieilles routines autoritaires de la rééducation. Maintenant il faut réfléchir, organiser, structurer. Il faut profiter des leçons plus certaines qu'hier de la psychologie, de la sociologie, de la pédagogie, de la médecine.

Nous ne sommes certes pas tentés de nous laisser éblouir par un dangereux « scientisme »... C'est au contraire avec beaucoup de satisfaction que nous entendions, il y a fort peu de temps, nos amis Jean Chazal, président de l'Association Internationale des Juges pour enfants, s'élever avec force contre l'abus, qui semble vouloir gagner la France, des « affirmations de laboratoire », et Paul Lutz, Sous-Directeur de l'Education Surveillée, protester contre les « acharnés catalogueurs ». Car ne voit-on pas remis en cause par d'autres chercheurs, des procédés d'apparence aussi séduisante que les échelles de

niveau mental ou les graphiques de l'électro-encéphalogramme, en passant par les fameuses « tables de prédiction de la délinquance juvénile » des époux Glueck ? Il y a de superbes assurances qu'il convient de modérer. Il faut se souvenir que dans tout être humain une part d'impondérable échappera toujours à l'investigation comme au pronostic. On doit surtout affirmer que l'âme des travailleurs sociaux aura toujours plus d'importance, pour leurs « clients », que les chemins d'approche qu'ils suivent pour les atteindre profondément. Si l'amour, certes, ne suffit pas, la science suffit moins encore. Ceci dit, nous n'en sommes que plus à l'aise pour affirmer que la technique a permis à la rééducation comme à l'observation des jeunes inadaptés de faire de sérieux pas en avant, et que les éducateurs doivent s'en inspirer avec curiosité et avec mesure.

Sommes-nous capables, à l'heure actuelle, de répondre aux légitimes attentes des autres techniciens de la rééducation ? En particulier où en sont la sélection, la formation et le perfectionnement des éducateurs de jeunes inadaptés ?

A) La sélection.

La sélection préalable (et si nécessaire !) des candidats-éducateurs a fait l'objet d'une attention accrue. Un *stage* en internat de dix jours, à l'Ecole, par groupes successifs d'une quinzaine d'aspirants-élèves, permet de soumettre ceux-ci à un examen de culture générale et à des tests d'intelligence et de caractère. Il permet de les interroger d'une manière approfondie sur leur passé et leurs aspirations. Il permet de leur indiquer les grandes lignes de la fonction qu'ils envisagent. Il permet peut-être surtout d'observer leurs réactions au sein d'une petite collectivité au cours d'exposés, de jeux, de chants, d'éducation physique et des actes courants de la vie quotidienne.

Mais cette observation, aussi soigneuse soit-elle, ne suffit pas. Elle comporte de grands risques de mal jauger la personnalité et les aptitudes réelles du candidat à réussir plus tard dans la profession. Aussi la fait-on précéder d'une *épreuve de situation*, c'est-à-dire d'une période d'essai d'au moins trois mois dans un établissement pour enfants inadaptés. Une durée aussi brève laisse également place à la possibilité d'erreur. C'est la raison pour laquelle beaucoup de directeurs d'établissements réclament avec insistance (et nous croyons qu'ils n'ont pas tort, malgré les difficultés d'application pratique de cette demande) que le stage préalable à l'Ecole dure *une année entière*. C'est un moyen en effet d'éviter que de « fausses vocations » ne s'égarent et que les Ecoles ne reçoivent pour élèves, même brillants (et pour la plupart d'ailleurs boursiers aux frais de l'Etat), des hommes et des femmes incapables de persévérer dans la fonction, donc de faire bénéficier des enfants de la formation qu'ils auraient reçue.

B) La formation.

Cette formation, on le sait, présente des aspects fort variés et elle s'étale sur au moins deux ans. Elle comporte des cours théoriques, des activités

éducatives et culturelles (chant, jeu, éducation physique, modelage, céramique, vannerie, cinéma, art dramatique, etc...), enfin divers stages dans des internats ou des services. Le diplôme n'est délivré qu'après des examens écrits et oraux, la rédaction d'un mémoire et une troisième année, dite « d'application ».

1. — En ce qui concerne l'*enseignement doctrinal*, on doit se féliciter que beaucoup d'écoles aient maintenant adopté la formule de l'internat, ce qui permet un échange très fructueux entre les élèves après les cours, et qu'elles aient placé à leur tête un directeur ou un chef de stage ayant précédemment eu lui-même en charge des enfants inadaptés, grâce à quoi ce directeur peut commenter, et au besoin adapter à la réalité, les données souvent trop théoriques fournies par les professeurs.

D'autant plus que la littérature scientifique dans ce domaine est demeurée en France extrêmement pauvre. Si les articles de revues, souvent excellents, abondent, de même que les comptes rendus de congrès, les livres manquent. L'élève ne peut s'y reporter. Quoique nous ne nourrissions pas une admiration éperdue pour les Etats-Unis, nous avons fort apprécié dans ce pays des ouvrages très bien faits, simples et attrayants, sur la pédagogie spéciale des inadaptés comme sur la psychologie *dynamique* des individus et des groupes. Rien de tel encore chez nous.

2. — Nous ne dirons rien des *activités éducatives*, enseignées en général par des instructeurs très compétents avec la participation immédiate des élèves, sinon que quelques écoles, fort rares heureusement, semblent ne pas avoir encore compris toute leur importance. Ces écoles ont conservé une structure à dominante universitaire, alors qu'il est bien évident qu'elles n'ont pas tant à former des chercheurs méditatifs que des responsables de jeunes, des animateurs de groupe. Ces praticiens de l'observation et de la rééducation devront notamment savoir, en payant d'exemple, orienter demain les loisirs des enfants qui leur seront confiés. Il leur faut avoir reçu un bagage approprié.

3. — Quant aux *stages pratiques* se déroulant sous la responsabilité des écoles, ils peuvent donner lieu à d'autres remarques. A cause d'un encadrement numériquement trop faible, ces écoles ne parviennent généralement pas à suivre d'assez près le travail et le comportement de leurs élèves dans l'internat ou le service où ils ont été engagés. Pour la même raison, elles ne peuvent non plus aller contrôler sur place la valeur des directives qui s'y trouvent données. Il peut s'ensuivre un divorce fort regrettable entre les écoles et les directeurs des lieux de stages. Certains directeurs reprochent aux écoles de leur adresser des stagiaires mal sélectionnés et mal préparés, tandis que les écoles leur font grief de mal s'occuper de leurs élèves. Il est de fait que les difficultés à recruter des candidats de très haute valeur peuvent justifier ces deux sortes de plainte : les écoles acceptent parfois, surtout du côté masculin, des élèves qu'ils écarteraient s'ils pouvaient n'en retenir que d'excellents. Manquant du personnel qui leur serait nécessaire, les centres confient parfois aux stagiaires des tâches au-dessus de leurs forces (tâches qui

devraient revenir exclusivement à des éducateurs confirmés, s'ils étaient assez nombreux), et ils n'ont pas le temps de s'occuper convenablement de la formation pratique de ces stagiaires, avec cette « supervision » dont nous dirons un mot plus loin.

Il faudrait toutefois bien se garder de noircir le tableau ! En effet la France est, dans l'ensemble, un des pays du monde où la solution du problème est la plus avancée, celui où beaucoup d'étrangers viennent prendre des leçons.

En dehors des points précédents, une tâche essentielle incombe aux écoles et qui gagnerait aussi à être mieux menée : celle d'améliorer la personnalité de leurs élèves au cours de leurs études pour les bien préparer à leurs futures responsabilités. Sans préconiser pour tous les sujets une analyse systématique qui, outre les résistances qu'elle provoquerait chez beaucoup, entraînerait des frais impossibles à assumer, on doit souhaiter que l'élève, pendant sa formation, soit mis en mesure de mieux se connaître pour mieux comprendre les autres et pour ne pas faire souffrir plus tard trop vivement de ses propres difficultés émotionnelles les collègues de son équipe, et surtout les jeunes dont il aura la charge. Déjà, dans certains centres de formation, la rédaction d'une biographie intime montrée au seul directeur de l'Ecole, des entretiens confidentiels avec celui-ci au début du stage puis pendant tout son déroulement, aident l'élève à faire la lumière sur ses « problèmes secrets »... Mais si on possédait les crédits pour s'adjoindre le concours de psychologues entraînés, une action individuelle comme sur de petits groupes permettrait d'aiguiser cette influence sur l'élève. Ceci est réalisé par exemple dans une école de formation d'éducateurs dirigée à Montréal par un Dominicain, le R. P. Mailloux. Un « superviseur », tel que nous le définirons plus loin, pourrait à l'Ecole être chargé de cette tâche et la poursuivre avec d'autres « superviseurs », moniteurs de stages vraiment qualifiés qui existeraient dans les établissements servant de terrain d'application de l'enseignement doctrinal.

C) Le perfectionnement.

La formation des élèves étant supposée résolue, reste le grand problème de perfectionner les éducateurs en place.

Divers procédés leur ont été, à ce jour, offerts, en plus de la littérature technique. Nous pouvons citer à nouveau les Conférences de Méridien, à Paris, depuis 1945, qui ont été reproduites pour la plupart dans diverses publications ; les stages annuels organisés, également depuis cette date, par les Eclaireurs de France et les Scouts de France à Marly-le-Roi ou à Jambville ; ceux de l'Association Nationale d'Entraide Féminine, inspirés par les Guides de France et la Fédération Française des Eclaireuses ; les Congrès de l'Union Nationale des Associations Régionales de Sauvegarde de l'enfance, de l'Association nationale des Communautés d'enfants ; les journées d'études tenues par l'U.N.A.E.D.E., le Syndicat National des Instituteurs, etc.

Les stages de spécialité (cinéma, chant, éducation physique, etc...) organisés pour une dizaine de jours soit par la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, soit par les organismes habilités à la formation des moniteurs de colonies de vacances, permettent de développer les connaissances dans ces divers domaines. L'Association des Educateurs de Jeunes Inadaptés, par ses journées régionales, par ses stages nationaux précédés de questionnaires, par les voyages d'études à l'étranger qu'elle organise, par son bulletin trimestriel *Liaisons*, concourt aussi, et de plus en plus, à ce perfectionnement ; de même leur Association Internationale par les échanges de personnel qu'elle facilite, par ses congrès et par ses rencontres alternant chaque année.

Mais c'est évidemment au sein des organismes locaux que le perfectionnement en cours d'emploi, ce que les Nations-Unies appellent l'« *in-service training* », peut être, doit être le plus poussé.

Déjà, dans certaines régions, une équipe itinérante d'éducateurs hautement qualifiés séjourne dans les établissements qui lui en font la demande. Ils y font des causeries techniques, animent des débats, répondent aux questions posées. Cette formule présente beaucoup d'intérêt, surtout en attendant que tous les centres soient en mesure de faire face aux besoins d'approfondissement ressentis par leur personnel. Mais demain il faudra que le directeur de chaque maison, ou un de ses adjoints, se montre capable d'assurer lui-même, en grande partie, le perfectionnement de ses éducateurs.

C'est pour nous l'occasion d'évoquer une méthode encore peu connue en Europe, sauf dans certains secteurs du Service social, mais exposée scientifiquement et commençant à se généraliser dans certains pays, aux Etats-Unis et au Canada notamment : celle de la « supervision ». Sans pouvoir ici développer ce sujet, disons seulement que le superviseur, soigneusement formé pour connaître la psychologie dynamique des individus et des groupes, coordonne l'action éducative de l'ensemble d'une institution. Apportant son aide technique à l'éducateur pour chaque enfant, il guide surtout chaque éducateur dans la connaissance de soi-même, dans l'analyse de ses propres réactions à l'égard des jeunes, dans l'exploration des interférences dues à la dynamique du groupe. Sa fonction n'est concevable que pour un spécialiste de grande qualité, pourvu d'une longue expérience. Ce serait une perspective d'avenir passionnante pour certains éducateurs d'aujourd'hui, un moyen remarquable d'aider les stagiaires et les jeunes éducateurs qui ne seraient plus, comme si souvent encore, livrés à eux-mêmes. Ce serait enfin un facteur considérable d'amélioration des résultats, non seulement en rééducation, mais dans toutes les branches du travail social.

Conditions générales.

Beaucoup d'autres thèmes pourraient être abordés avec quelques détails à propos de cette amélioration souhaitable des méthodes de rééducation de l'enfance inadaptée. Mais d'une part ils ne relèvent qu'assez peu de l'ini-

tiative des éducateurs, de l'autre ils doivent être devenus assez familiers pour qu'il ne soit pas nécessaire de les développer ici. Indiquons-en seulement les titres, suivis de quelques remarques sommaires.

La prévention est plus « rentable » que la rééducation. Le dépistage et le traitement des jeunes inadaptés n'est jamais trop précoce. Réjouissons-nous que les consultations d'hygiène mentale infantile se multiplient, et aussi que des clubs et des équipes pour cette prévention commencent à augmenter dans les zones déshéritées. Des crédits publics ont été enfin ouverts pour contribuer à leur équipement, de même qu'à celui de « foyers du jeune travailleur », réalisations si utiles et qui nous font défaut. Certains fonctionnaires de la police désirent participer à cette œuvre dans les quartiers « criminogènes ». La gendarmerie nationale s'offre à agir dans les régions rurales. Encourageons-les et aidons-les.

L'école a un grand rôle préventif de l'inadaptation sociale à jouer, alors qu'aujourd'hui elle contribue trop souvent à la provoquer. Luttons pour des classes assez nombreuses, dont certaines spécialisées pour le « rattrapage », des locaux d'enseignement convenables, des programmes concrets et restreints correspondant aux possibilités des élèves, des maîtres en quantité suffisante ayant reçu une formation psychologique et sociale. Nous lutterons en même temps contre les maux que nous voulons atteindre.

Les mouvements et groupements de jeunesse, eux aussi, doivent être aidés financièrement, car ils rendent en ce domaine de très remarquables services, qu'ils ne songent pas, d'ailleurs, à faire valoir pour obtenir les subventions qui leur sont nécessaires !

Les municipalités doivent consacrer une bonne part de leur budget à aménager des piscines, des stades, des terrains de jeux, des maisons de jeunes, des centres sociaux enfin, qui peuvent contribuer à éduquer le quartier (la *community*, comme disent les Américains), à lui faire prendre conscience de ses problèmes et à participer activement, lui-même, à leur solution.

Les parents, bien sûr, doivent être mis en mesure de bien se loger, de bien se nourrir, de s'occuper de leurs enfants ! Mais c'est toute la toile de fond socio-économico-politique qu'il faudrait examiner de près...

Pour revenir à la rééducation en petits groupes dans un internat, elle convient, et beaucoup mieux qu'on ne l'entend proclamer souvent aujourd'hui, pour certains caractères d'enfants, impliqués dans certaines situations familiales. Mais, quoique le nombre des jeunes pensionnaires des actuels établissements soit moins élevé qu'on ne l'imagine parfois (il n'y a, par exemple, qu'un cinquième des mineurs délinquants dans les institutions publiques et un dixième dans les institutions privées, les autres étant presque tous rendus à leurs parents), une partie d'entre eux gagneraient indiscutablement soit à être laissés dans leur famille, assistée psychologiquement et matériellement à cet effet, soit placés provisoirement dans une autre famille, choisie avec soin, aidée et rémunérée convenablement. Les externats médico-pédagogiques, les

centres psycho-pédagogiques, les classes spéciales et celles dites « de perfectionnement », toutes ces formules qui permettent à l'enfant inadapté de ne pas quitter son foyer, devraient aussi être multipliées.

Même au stade préliminaire de l'observation, le « milieu ouvert », c'est-à-dire la vie réelle, garantit souvent des résultats plus sûrs (et plus économiquement obtenus...) qu'une étude menée au sein d'une collectivité de jeunes, où, d'autre part, les risques de « contagion psychique » réciproque ne sont pas tout à fait inexistantes. Il faut donc recourir à cette méthode quand elle est avérée possible.

Lorsque l'enfant ou l'adolescent inadapté doit être confié à un internat, et ceci est hélas fréquent (il ne faudrait pas laisser planer d'équivoque à ce sujet), la coopération des éducateurs et du service social avec ses parents doit être soutenue et efficace. De grands progrès restent à obtenir dans ce domaine. A quoi bon tenter de transformer un jeune perturbé par son milieu si on le replace dans ce milieu sans avoir essayé de le modifier aussi ?

Enfin tous les efforts déployés, toutes les sommes investies dans l'observation et la rééducation d'un jeune risquent de demeurer sans effet durable s'il n'existe pas un « service de suite » pour épauler ces jeunes, en cas de besoin, aux premières années de leur retour dans la vie normale. Ici la carence est flagrante. Un tel service ne fonctionne encore presque nulle part dans notre pays. La *post-cure*, l'*after-care*, y est presque entièrement à organiser et à financer, dans l'esprit qui a inspiré par exemple d'heureuses réalisations pour les anciens tuberculeux et les diminués physiques.

S'il y a bien désormais un nombre croissant de « foyers de semi-liberté », qui représentent une très heureuse formule intermédiaire entre l'internat et les conditions de travail et de loisirs d'un jeune livré à ses seuls moyens de défense, d'autres institutions manquent gravement, en particulier des hôtels de jeunes pour accueillir des sujets fragiles que le manque de logement et de conseils peut suffire à précipiter dans la rechute.

Tous ces nouveaux champs d'action du travail social, où l'Etat et les autres collectivités de financement devront bien se résoudre à investir les crédits nécessaires, en face d'une civilisation de plus en plus dangereuse pour l'équilibre humain, réclameront de nombreux ouvriers. Les actuels éducateurs de jeunes inadaptés pourront fournir certains d'entre eux, alors qu'ils se croient trop souvent aujourd'hui destinés à demeurer dans des internats pour être fidèles à leur vocation. Ces débouchés sur la cure libre, sur la vie ordinaire, avec un élargissement probable vers l'assistance psycho-éducative aux inadaptés adultes, ne peuvent que leur donner un sentiment de sécurité pour leur avenir, et augmenter en proportion la qualité et les résultats de leurs efforts présents.

Henri JOUBREL,

*Président de l'Association Internationale
des Educateurs de Jeunes Inadaptés.*